

EVALUATION FINANCIERE

Après évaluation physique, l'on procédera à l'évaluation financière selon un tableau qui se présentera ainsi qu'il suit :

Libelle	Quantité prévue	Quantité réalisée suivant dévis	Prix Unitaire	Montant réalisé

Le procès-verbal de constat du niveau d'exécution du projet doit être signé par :

- l'équipe de contrôle ;
- l'Ingénieur de contrôle ;
- le maître d'œuvre ou le prestataire ;
- le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué ou leur représentant ;
- le responsable du service ou de la communauté bénéficiaire.

A la suite de cette descente sur le terrain, le maître d'œuvre et l'ingénieur de contrôle s'expliquent séparément soit à travers une audition sur procès-verbal, soit à travers une demande d'explications écrites sur les irrégularités, les malfaçons, l'inadéquation entre les sommes payées et le niveau d'avancement du chantier, les raisons du retard dans l'exécution, etc.

En cas d'arrêt de chantier, le Contrôleur Budgétaire doit identifier tous les décomptes déjà payés.

En ce qui concerne les chantiers payés et non exécutés, l'enquêteur peut bloquer tous les comptes bancaires de l'entrepreneur et faire émettre un Bulletin de Liquidation de Recettes en vue de l'établissement d'un Avis à Tiers Détenteur à son encontre.

Suite au contrôle de la régularité des pièces et de l'effectivité des prestations, le Contrôleur Budgétaire peut être amené à recourir aux moyens lui permettant d'avoir plus de renseignements sur l'objet ou la personne à contrôler. .